

Législation sur la vente de tableaux

Par Pantel, le 02/04/2009 à 19:05

Bonjour,

peintre amateur depuis quelques années, j'ai de nombreuses demandes pour l'achat de mes toiles et je souhaiterai savoir dans quelles mesures juridiques cela m'est-il possible ou toléré ? Quelles sont mes obligations à ce sujet ?

Merci d'avance pour les conseils que vous pourrez m'apporter.

Martial PANTEL